

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, DE SURFACE
ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser la réfection ou la construction des infrastructures souterraines, de surface et aériennes et peut comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Le projet peut nécessiter des acquisitions d'immeubles ou de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX DU PROJET

2. Les travaux visés à l'article 1 sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 32 160 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 32 160 000 \$

CHAPITRE II

CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION FONCTIONNELLE DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

4. Le projet consiste à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Il peut également comprendre la réfection d'infrastructures souterraines, de surface et aériennes, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition d'immeubles ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DU PROJET

5. Les travaux visés à l'article 4 sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à la somme de 530 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 530 000 \$

CHAPITRE III

CONSOLIDATION D'UN RÉSEAU NATUREL SOUTERRAIN

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

7. Le projet consiste en des travaux ponctuels pour stabiliser des grottes. Il peut également nécessiter des acquisitions d'immeubles ou de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DU PROJET

8. Les travaux visés à l'article 7 sont localisés dans l'arrondissement de Beauport.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à la somme de 260 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 260 000 \$

TOTAL : 32 950 000 \$

Annexe préparée le 5 décembre 2013 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie